

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 20 novembre 2015

Membres présents : Mr Philippe PETIT, Mr Vincent CROUZIER, Mr Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Marielle SAVROT, Mr Jacques LOURY, Mr Michel D'ELIA, Mr Ludovic GRAINCOURT, Mr Didier SIMONNET, Mme Marie-José TROUSSEL, Mme Julie VERNOCHET.

Excusés : Mme Séverine BIONDI

Membres absents : Mme Valérie RENOT, Mr Jean-Marie GARDIEN, Mme Émilie COLAS

Le Conseil Municipal démarre à 20 heures et se déroule en présence de Madame Kheira BOUZIANE, Députée de la 3<sup>ème</sup> circonscription de Côte d'Or et Mme Odile LOURS son assistante.

Monsieur le Maire revient sur les attentats terroristes du vendredi 13 novembre à Paris en condamnant ces actes barbares et demande à l'assemblée de respecter 1 minute de silence par rapport à ces atrocités.

M. Vincent CROUZIER est nommé secrétaire de séance

### 1) Projet SDCI du préfet : Loi NOTRe

Présentation du schéma départemental de coopération intercommunal du préfet imposé par la loi NOTRe. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce projet sans quoi il est considéré comme accepté. Ce projet présente les fusions de communautés de communes et l'avenir des différents syndicats intercommunaux. Les fusions de communautés de communes ne concernent pas la communauté de communes de la plaine dijonnaise à laquelle nous sommes rattachés.

La commune ne s'oppose pas aux différentes fusions des communautés de communes dont la plupart sont volontaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité vote néanmoins contre ce schéma.

En effet, trop d'incertitudes demeurent sur l'avenir de nos différents syndicats.

Le SMICTOM (ordures ménagères) pourrait être financièrement durement impacté par la perte des communes adhérentes de la Plaine des Tilles qui fusionne avec Val de Norge (- 7000 habitants).

Les compétences du SIPIT (eau – assainissement) syndicat partagé entre des communes de la CCPD et des communes de Val de Saône devrait revenir aux communautés de communes. Dans quelles conditions ? Les compétences des différents syndicats de rivières dont le SITNA devraient également revenir aux communautés de communes.

Il ne semble pas opportun de redonner toutes ces responsabilités aux communautés de communes qui n'auront pas forcément les budgets, les compétences techniques et le fonctionnement adapté des syndicats actuels pour fournir le même service. De plus, cela risque de trop concentrer toutes les responsabilités uniquement sur les élus communautaires déjà peu nombreux et trop occupés.

### 2) SICECO

Suite au SDCI du préfet, le SICECO nous soumet un modèle de délibération pour demander l'absorption du syndicat d'électricité de Plombières les Dijon. Le syndicat de Plombières est un syndicat qui fonctionne très bien et la commune de Collonges n'a pas à forcer les communes membres de ce dernier à intégrer le SICECO.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité vote contre la proposition du SICECO.

### 3) CCAS

La loi NOTRe demande également à la commune de statuer sur son CCAS. Elle peut le garder tel quel, l'arrêter, ou transférer sa compétence à la commune ou à la communauté de communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de conserver son CCAS avec son fonctionnement actuel.

### 4) Projet de Lotissement : Le Clos du petit saussis

Le Maire présente le projet d'aménagement de ce nouveau lotissement par les sociétés VILLEO et Privilège. La commune propose la création d'un syndicat de propriétaires lorsqu'un certain nombre de parcelles seront vendues. Ce syndicat sera associé à la commune lors des réunions de chantier pendant la phase travaux. Les entrées des réseaux (eaux usées, pluviales, eau potable, électricité, téléphone ) devront desservir toutes les parcelles vendues. A La fin des travaux, la commune envisagerait alors le principe de rétrocession du futur lotissement.

Pour ce futur chantier, le cahier des charges devra inclure un état de voirie rue des Saussis avant et après travaux de génie civil.

### 5) Rétrocession du lotissement : Les jardins du petit saussis

Les espaces verts ont été réalisés. Il reste à mettre en place l'éclairage public, le bi-couches côté locatif et la signalisation routière avec le Cédez le passage rue la Priale.

La commune souhaite avant la phase de rétrocession que tous les travaux et finitions soient terminés. Cela inclut également la réparation de la fuite sur le lot 14, la réhausse du poste de relevage des eaux usées et une période de tests d'éclairage public après certification. Les parcelles 218, 219, et 220 devront être restituées à la commune. Lorsque tous ses critères seront rassemblés, nous pourrons envisager la rétrocession.

### 6) Entretiens professionnels

Le Maire doit effectuer avant le 31 décembre 2015 des entretiens professionnels aux différents agents communaux : Claudie GESTIN, Céline ALEXANDRE, Gilles RENARD et Alexandra CORNIER. Les critères retenus par le Maire et les adjoints concernent 4 chapitres : les résultats professionnels, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles, et les capacités à exercer des fonctions supérieures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir les critères présentés pour chacun des employés.

### 7) Convention SMICTOM

Le SMICTOM a acheté un broyeur mobile qu'il met à disposition des communes membres. Ce broyeur à moteur thermique de 750 kg peut être attelé derrière une voiture. Les communes pourront le mettre à disposition de la population. Seuls les employés municipaux et les personnes formées pourront l'utiliser. Le coût de location est de 20 euros par jour. La convention de mise à disposition nous a été envoyée par le SMICTOM.

Après présentation de la convention, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention avec le SMICTOM.

## **8) Rapports 2014 SIPIT et SMICTOM**

Vincent CROUZIER Délégué au SMICTOM présente le rapport annuel 2014 du SMICTOM. En tant que délégué au SIPIT, il présente également le rapport 2014 relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'eau potable et le rapport 2014 relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ces 3 rapports.

## **9) Maisons Fleuries**

La commission des maisons fleuries a sillonné plusieurs fois la commune puis s'est réunie. Cette année, 26 maisons seront récompensées par des bons d'achats pour une valeur globale de 457 euros. Les bons d'achats seront distribués pour les vœux de la municipalité le 16 janvier 2016. Les membres de la commission demandent qu'un petit budget leur soit alloué pour fleurir le monument aux morts et la mairie en 2016 afin de montrer l'exemple aux habitants.

Le mode d'attribution des prix sera sans doute revu en 2016 pour encourager les nouvelles initiatives et ne pas toujours récompenser les mêmes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise l'achat de bons à Villaverde pour la valeur totale de 457 euros.

## **10) Projet éducatif**

Dans le cadre du projet éducatif et pédagogique, les élèves de CM2 du RPI doivent effectuer 10 séances d'une heure en piscine. La municipalité de Genlis est d'accord pour libérer une ligne d'eau de sa piscine municipale. Le coût est de 35 euros par séance d'une heure.

Le coût du bus pour emmener et ramener les enfants est d'environ 600 euros.

Aucun accord n'a été trouvé avec les autres communes du RPI en Conseil d'école. Le Directeur de l'école primaire nous relance en nous demandant de nous positionner.

Cela concerne 15 enfants de Collonges, 6 de Longeault, 2 de Beire le fort et 2 de Premières.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de débloquer la situation en prenant en charge intégralement cette dépense.

Les autres communes membres du RPI seront invitées à participer si elles le souhaitent quand elles auront statué.

## **11) Benne à verre de Premières**

Suite à la réalisation de son aire de jeux, la municipalité de Premières souhaitait déplacer sa benne à verres vers le hameau de l'Hermitage. Une enquête a été distribuée aux habitants de ce hameau. Les riverains ne souhaitent pas récupérer cette benne à verres. Finalement la commune de Premières a trouvé un autre endroit où déplacer cette benne.

## **12) Projet de fusion avec la commune de Premières**

La municipalité de Premières nous a sollicité pour savoir si la commune de Collonges était prête à travailler sur un éventuel projet de rapprochement entre les 2 communes pour 2020. La réflexion semble intéressante à mener pour voir les attentes de chaque commune et si la construction d'un projet commun est possible. Une première rencontre devrait être initiée entre les 2 municipalités dans le premier trimestre 2016.

### **13) Subvention la prévention routière**

La prévention routière sollicite la municipalité de Collonges pour une subvention de 250 euros. Elle rappelle qu'elle a encore organisé une manifestation pour les enfants le 19 juin dernier. Cette demande sera prise en compte dans le cadre de l'étude des subventions inscrites au budget 2016.

### **14) Règlement Salle des fêtes**

Le règlement de la salle des fêtes sera modifié en janvier afin de bien définir la responsabilité de l'organisateur par rapport à la commune.

### **15) Divers**

- ✓ Monsieur le Maire lit la réponse du président du Conseil Départemental suite à notre relance pour la subvention partielle par les amendes de police des travaux impasse du clos. La réponse nous indique le refus par rapport au fait que ces travaux ne concernent ni la prévention routière ni le stationnement. Le Conseil Municipal dans son intégralité est plus que surpris des raisons de ce refus.
- ✓ Les travaux impasse du Clos sont terminés.
- ✓ Etude rénovation complexe Mairie – Ecole primaire : le rapport devrait nous parvenir avant fin novembre. Les études ont révélé la présence d'amiante et de plomb. De plus, une partie de la charpente est rongée par des xylophages.
- ✓ Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été présenté au Maire et aux adjoints. Des rectifications ont été demandées. Le document modifié devrait nous parvenir courant décembre.
- ✓ M. REGNAUT est venu en mairie pour présenter un éventuel projet d'aménagement de la parcelle située entre les usines et la rue des vergers. Il souhaiterait mettre en place un bassin de rétention enterré nécessaire à ses activités. Cela lui permettrait également d'être raccordé au réseau d'assainissement du SIPIT. Ce projet pourrait également intégrer 4 lots pour des maisons individuelles.
- ✓ Les investissements 2016 seront préparés en commission finance courant décembre. Au niveau des bâtiments communaux, 4500 euros seront nécessaires pour la mise aux normes PMR de l'école maternelle.
- ✓ La kermesse de l'école aura lieu le 25 juin 2016 à Collonges si les conditions de sécurité sont réunies. Sinon, elle se déroulera dans une autre commune.
- ✓ La commune rencontre de manière récurrente des problèmes de stationnement devant les écoles aux horaires d'ouverture et fermeture des classes. L'information a déjà été passée à de nombreuses reprises mais la situation perdure. Si rien n'évolue, la municipalité demandera aux forces de l'ordre d'intervenir en verbalisant.